

PROJET  
FINAL

NORME  
INTERNATIONALE

ISO/FDIS  
50005

ISO/TC 301

Secrétariat: ANSI

Début de vote:  
2021-06-16

Vote clos le:  
2021-08-11

---

---

## Systèmes de management de l'énergie — Lignes directrices pour une mise en oeuvre par étapes

*Energy management systems — Guidelines for a phased  
implementation*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/FDIS 50005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-  
e323b5d6419e/iso-fdis-50005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005)

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.



Numéro de référence  
ISO/FDIS 50005:2021(F)

© ISO 2021

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/FDIS 50005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)

Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Mise en œuvre d'un système de management de l'énergie par une démarche de type «modèle de maturité »</b> .....	<b>1</b>
4.1   Explication et structure du modèle de maturité.....	1
4.2   Mise en œuvre par étapes d'un système de management de l'énergie à l'aide du modèle de maturité.....	3
4.2.1   Généralités.....	3
4.2.2   Évaluer la situation initiale de l'organisme.....	3
4.2.3   Fixer et confirmer un but pour la mise en œuvre par étapes.....	4
4.2.4   Établir une étude de rentabilité simple.....	5
4.2.5   Établir un plan de projet.....	5
4.2.6   Surveillance de la mise en œuvre du plan de projet.....	5
4.2.7   Analyse des écarts par rapport à l'ISO 50001:2018.....	6
<b>5</b> <b>Description des éléments et niveaux</b> .....	<b>6</b>
5.1   Élément 1 — Contexte de l'organisme.....	6
5.2   Élément 2 — Leadership.....	7
5.3   Élément 3 — Ressources.....	9
5.4   Élément 4 — Revue énergétique.....	10
5.5   Élément 5 — Indicateurs de performance énergétique et situations énergétiques de référence.....	12
5.6   Élément 6 — Objectifs, cibles énergétiques et plans d'actions.....	15
5.7   Élément 7 — Compétence et sensibilisation.....	17
5.8   Élément 8 — Exploitation et entretien.....	18
5.9   Élément 9 — Achats et conception.....	19
5.10   Élément 10 — Processus pour la communication et la maîtrise des informations documentées.....	20
5.11   Élément 11 — Surveillance, mesure, analyse et évaluation de la performance énergétique.....	21
5.12   Élément 12 — Revue de management et amélioration.....	23
<b>Annexe A (informative) Amélioration continue et progrès du système de management de l'énergie</b> .....	<b>26</b>
<b>Annexe B (informative) Modèle de maturité par niveaux</b> .....	<b>29</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>46</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 301, *Management de l'énergie et économies d'énergie*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

# Introduction

## 0.1 Généralités

Il est important d'impliquer tous les types d'organismes et en particulier les petits et moyens organismes dans une mise en œuvre à grande échelle de la gestion de l'énergie, en raison de l'important potentiel offert par ces organismes en matière d'amélioration de la performance énergétique, d'économies de coûts associées et de réductions des émissions de gaz à effet de serre.

L'objet du présent document est de permettre aux organismes d'initier et d'améliorer les pratiques de gestion de l'énergie en suivant une démarche méthodique, avec un effort approprié, compte tenu de leurs ressources et leur contexte, afin d'obtenir une amélioration continue de la performance énergétique.

Le présent document fournit des recommandations pratiques permettant une mise en œuvre par étapes d'un système de management de l'énergie, par exemple en utilisant les capacités internes. Ce système de management de l'énergie en place peut ultérieurement être complété pour satisfaire aux exigences de l'ISO 50001. La mise en œuvre par étapes bien planifiée d'un système de management de l'énergie peut réduire les coûts et diminuer l'utilisation d'autres ressources, tout en fournissant des résultats à court terme sur lesquels s'appuyer. Cela peut permettre aux organismes disposant de ressources limitées, tels que les petits et moyens organismes, de lever les obstacles à la mise en œuvre.

Le présent document explicite une démarche pour la mise en œuvre par étapes, utilisant douze éléments fondamentaux fondés sur l'ISO 50001:2018. Il esquisse le contenu des éléments et décrit quatre différents niveaux de maturité pour chacun de ces éléments. L'Annexe A comprend des pratiques pour l'amélioration continue d'un système de management de l'énergie avec une démarche par étapes. Un organisme peut choisir des outils appropriés pour identifier une démarche efficace et efficiente afin d'obtenir la maturité souhaitée pour son système de management de l'énergie. Le ou les éléments, ainsi que le (ou les) niveau(x) de maturité correspondant(s) visé(s), dépendent des objectifs de l'organisme et de son orientation stratégique. Le système de management de l'énergie peut faire partie intégrante d'autres systèmes de management et ainsi bénéficier de structures communes.

Dans le présent document, les deux termes «amélioration de la performance énergétique» (tel que défini dans la norme ISO 50001:2018) et «économies d'énergie» sont utilisés. Dans le présent document, les économies d'énergie sont considérées comme un sous-ensemble de l'amélioration de la performance énergétique.

## 0.2 Avantages d'une mise en œuvre par étapes

La mise en œuvre d'un système de management de l'énergie au sein d'un organisme peut représenter un défi. Les organismes peuvent disposer de ressources limitées (par exemple, connaissances et disponibilité du personnel) pour réussir la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. Plusieurs avantages pour l'organisme découlent d'une mise en œuvre par étapes. La mise en œuvre par étapes décrite dans le présent document offre une souplesse permettant à un organisme de:

- décider du domaine d'application et du rythme de la mise en œuvre du système de management de l'énergie, pour les adapter à ses ressources disponibles et besoins;
- décider des éléments à cibler et du ou des niveaux de maturité souhaités;
- commencer par les domaines qui présentent le meilleur potentiel en matière d'amélioration de la performance énergétique, de retour sur investissement ou d'adéquation avec les pratiques opérationnelles en vigueur;
- encourager une culture positive en faveur du management de l'énergie;
- obtenir des améliorations simples et/ou peu coûteuses en matière de performance énergétique et d'économies de coûts énergétiques associées, de réduction d'émissions et d'autres avantages;

## ISO/FDIS 50005:2021(F)

- s'appuyer sur les réussites initiales pour renforcer la crédibilité du système de management de l'énergie et, par conséquent, garantir un engagement et soutien pour le développement futur du système de management de l'énergie;
- établir une base solide pour étendre un système de management de l'énergie existant pour satisfaire aux exigences de l'ISO 50001.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 50005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005>

# Systèmes de management de l'énergie — Lignes directrices pour une mise en oeuvre par étapes

## 1 Domaine d'application

Le présent document fournit aux organismes des recommandations pour mener une démarche par étapes de mise en oeuvre d'un système de management de l'énergie. Cette démarche par étapes vise à soutenir et simplifier la mise en oeuvre d'un système de management de l'énergie pour tous les types d'organismes, en particulier par les petits et moyens organismes.

Le présent document fournit des recommandations relatives à l'utilisation de douze éléments fondamentaux avec quatre niveaux de maturité pour chaque élément afin d'établir, de mettre en oeuvre, d'entretenir et d'améliorer un système de management de l'énergie, conduisant à une amélioration de la performance énergétique.

Il permet à l'utilisateur du présent document de mettre en oeuvre une démarche par étapes afin d'atteindre le niveau de management de l'énergie adapté à ses objectifs et d'établir une base solide qui peut ensuite être étendue pour répondre aux exigences de l'ISO 50001:2018. Le présent document est en cohérence avec l'ISO 50001:2018, mais n'en couvre pas toutes les exigences.

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 50001:2018, *Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations pour la mise en oeuvre*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 50001:2018 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

## 4 Mise en oeuvre d'un système de management de l'énergie par une démarche de type «modèle de maturité»

### 4.1 Explication et structure du modèle de maturité

L'utilisation d'un modèle de maturité aide un organisme à évaluer l'efficacité de ses processus métier en vigueur pour suivre une démarche méthodique et structurée et réaliser de meilleures performances. Le modèle de maturité sur lequel s'appuie le présent document est composé de douze éléments fondamentaux de management de l'énergie, avec quatre niveaux de maturité pour chaque élément.

Les éléments du présent document se réfèrent soit à un article de l'ISO 50001:2018, soit à un paragraphe important tel que la revue énergétique.

Le modèle de maturité fournit un cadre simplifié et méthodique de mise en œuvre et d'amélioration d'un système de management de l'énergie, qui est adapté aux besoins et aux capacités de l'organisme, à l'aide d'une démarche par étapes. Il décrit les critères tels que les comportements, les pratiques et les processus détaillés. L'organisme utilise dans un premier temps le modèle de maturité pour comprendre sa situation à l'instant T et fixer les premiers buts d'amélioration. L'organisme peut ensuite mettre en œuvre les améliorations du système de management de l'énergie par étapes.

Au fur et à mesure que l'organisme avance depuis sa situation de départ spécifique vers le niveau de maturité souhaité du système de management de l'énergie, il convient que sa performance énergétique s'améliore. Cette amélioration de la performance énergétique est comprise comme étant une amélioration de l'efficacité ou de la consommation énergétique qui est associée à l'usage énergétique et qui peut entraîner une réduction des coûts énergétiques. Les douze éléments du modèle de maturité sont décrits à l'[Article 5](#). Pour chaque niveau d'un élément, les critères donnés décrivent ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour ce niveau. Sauf indication contraire, les critères sont adressés à l'organisme. Ce modèle ne fournit pas de démarches spécifiques expliquant «comment» le niveau peut être atteint. Les éléments sont divisés en rubriques par souci de clarté et pour faciliter la mise en œuvre des critères des éléments par l'utilisateur.

À partir de l'analyse de ses pratiques de management de l'énergie, l'organisme peut choisir un rythme de mise en œuvre approprié et le niveau de maturité souhaité pour chaque élément. Quelle que soit la situation de départ, l'organisme a besoin de travailler sur chaque élément. Il est possible que l'organisme ait besoin de ressources supplémentaires (par exemple, temps, personnel, connaissances, budget).

Il convient que la prévisibilité, l'efficacité et la maîtrise du système de management de l'énergie s'améliorent au fur et à mesure que l'organisme atteint des niveaux supérieurs pour chaque élément. Le modèle de maturité fournit un ensemble continu, en fonction duquel des progrès peuvent être réalisés progressivement, d'un niveau à l'autre. Les quatre niveaux représentent une progression, allant d'un faible niveau d'expérience en matière de management de l'énergie, jusqu'à un niveau approchant la conformité à l'ISO 50001. Les quatre niveaux peuvent généralement être décrits comme suit.

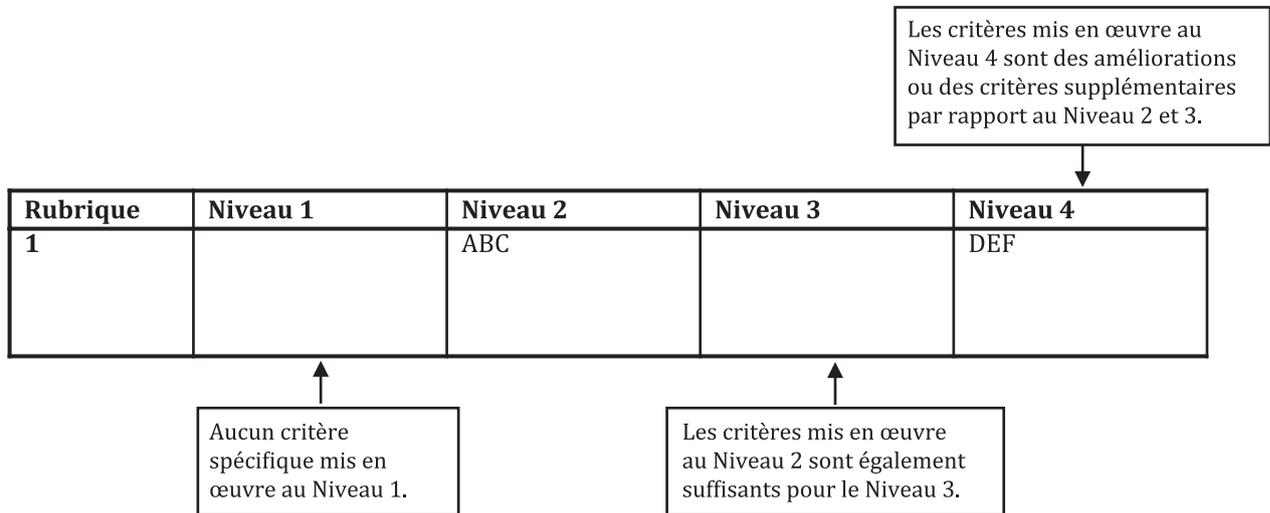
- ISO/FDIS 50005
- a) Niveau 1: Management de l'énergie possible: soutien initial de l'encadrement; une certaine sensibilisation et compréhension des usages énergétiques et des opportunités d'économies d'énergie; collecte de certaines données concernant l'énergie (par exemple, les factures d'énergie), pas de pratique méthodique du management de l'énergie.
  - b) Niveau 2: Management de l'énergie mis en valeur: politique énergétique en place; équipe formelle; analyse basique des données de consommation et de coûts énergétiques; évaluation des opportunités d'économies d'énergie; quelques pratiques méthodiques de management de l'énergie.
  - c) Niveau 3: Système de management de l'énergie émergent: pratiques méthodiques de management de l'énergie; le management de l'énergie devient stratégique; amélioration de la surveillance et de la revue; la conformité à la réglementation fait partie du système de management de l'énergie; organisme en mode «apprenant».
  - d) Niveau 4: Système de management de l'énergie établi: amélioration continue du système de management de l'énergie et de la performance énergétique; mise en œuvre des éléments fondamentaux de l'ISO 50001; possibilité d'analyse des écarts par rapport à l'ISO 50001, si cela est souhaité.

NOTE L'atteinte du niveau 4 pour l'ensemble des douze éléments ne signifie pas nécessairement que toutes les exigences de l'ISO 50001:2018 sont satisfaites.

Lors de l'utilisation du modèle de maturité, pour chaque rubrique d'un élément, il convient que l'organisme considère que les critères pour un niveau donné peuvent inclure les critères des niveaux précédents de manière cumulative. Bien que les niveaux se superposent, ils ne doivent pas forcément être mis en œuvre suivant quatre étapes séquentielles. Si, par exemple, l'organisme prévoit d'atteindre le niveau 3 pour un élément donné, il n'est pas obligé de d'abord mettre en œuvre les niveaux 1 et 2, puis enfin le niveau 3. Il peut directement mettre en œuvre le niveau 3, en tenant compte des critères des niveaux 1 et 2.

Lorsqu'il y a des cases vides dans les tableaux des éléments, aucun critère (par exemple, voir la [Figure 1](#), niveau 1) ou aucun critère supplémentaire (par exemple, voir la [Figure 1](#), niveau 3) n'est requis pour ce niveau. Cela signifie que les critères mis en œuvre au niveau précédent sont à conserver.

Pour les organismes souhaitant améliorer leur système de management de l'énergie, l'[Annexe A](#) fournit des conseils supplémentaires et des bonnes pratiques. Un modèle de maturité par niveaux est fourni à l'[Annexe B](#). Les douze éléments du modèle de maturité sont décrits dans les [Tableaux 1 à 12](#) de l'[Article 5](#).



**Figure 1 — Interprétation des «cases vides» dans les tableaux des éléments**  
(standards.iteh.ai)

## 4.2 Mise en œuvre par étapes d'un système de management de l'énergie à l'aide du modèle de maturité

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8582562-c4c0-4ab2-9e1d-e323b5d6419e/iso-fdis-50005>

### 4.2.1 Généralités

La mise en œuvre par étapes est une ligne directrice de projet, composée d'éléments et de niveaux représentant l'état désiré d'un système de management de l'énergie. Le point de départ dépend de l'expérience passée et de la situation de l'organisme. Il est également possible de se concentrer uniquement sur certains éléments/rubriques individuellement. Néanmoins, si tous les éléments, rubriques et critères de chaque niveau sont mis en œuvre, alors la conformité à l'ISO 50001 peut être obtenue avec quelques ajouts et ajustements (voir [4.2.7](#)). Un exemple de procédure pratique pour la mise en œuvre par étapes est donné aux [paragraphe 4.2.2](#) à [4.2.7](#).

#### 4.2.2 Évaluer la situation initiale de l'organisme

Si l'organisme n'a aucune expérience des systèmes de management ou plus particulièrement d'un système de management de l'énergie, il est difficile d'évaluer l'ampleur du travail à réaliser. Les recommandations pratiques pour une démarche de mise en œuvre par étapes fournies dans le présent document s'appuient sur le fait que tout organisme dispose d'une certaine forme de management de l'énergie. Il se peut toutefois qu'il ne soit pas bien structuré ou qu'il ne couvre pas tous les éléments d'une bonne pratique de management de l'énergie.

Souvent, certains éléments d'un système de management de l'énergie, tels que les actions d'amélioration de la performance énergétique, sont dans une certaine mesure déjà en place, mais ils ne sont pas mis en œuvre de manière méthodique dans le cadre d'un système de management. Les éléments et niveaux décrits peuvent servir d'outil d'auto-évaluation. Un tableau simple peut être créé à cet effet, qui donne une vision d'ensemble des éléments et des rubriques déjà traités au sein de l'organisme et, lorsqu'ils existent, de leur niveau de fonctionnement par rapport au système de management de l'énergie prévu (voir [Figure 2](#)). L'organisme peut évaluer tout ce qui a déjà été mis en œuvre et ce qu'il reste à réaliser.

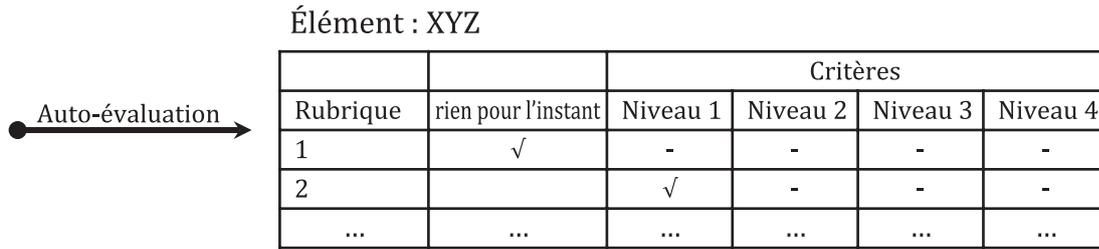


Figure 2 — Processus initial

L'auto-évaluation est un bon point de départ pour présenter à la direction la situation de l'organisme par rapport à un système de management de l'énergie. Il convient de recourir à l'auto-évaluation afin de déterminer la situation de l'organisme, ainsi que les bonnes pratiques, tant au niveau global qu'au niveau de chaque élément.

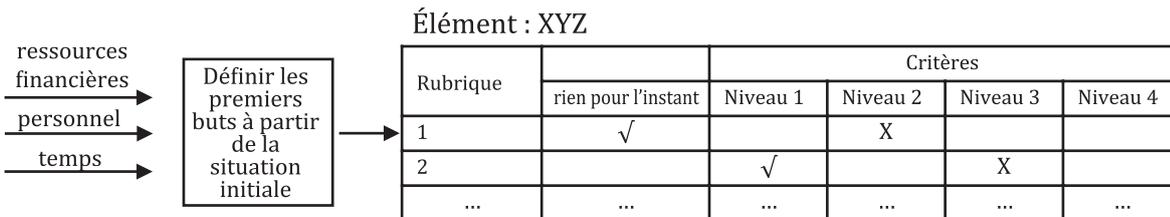
Pour une rubrique donnée d'un élément, un niveau est considéré atteint lorsque tous les critères répertoriés à ce niveau pour la rubrique sont satisfaits. L'atteinte d'un niveau particulier d'une rubrique donnée d'un élément nécessite le respect de tous les critères des niveaux inférieurs.

L'étape suivante est déterminée par le but de l'organisme pour la mise en œuvre par étapes.

4.2.3 Fixer et confirmer un but pour la mise en œuvre par étapes

Il existe différentes manières de fixer un but dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. Ce paragraphe décrit deux démarches utiles. Il convient que ces démarches soient coordonnées avec la direction, de sorte que les résultats et l'orientation stratégique issus de l'élaboration de l'étude de rentabilité (voir 4.2.4) puissent être pris en compte.

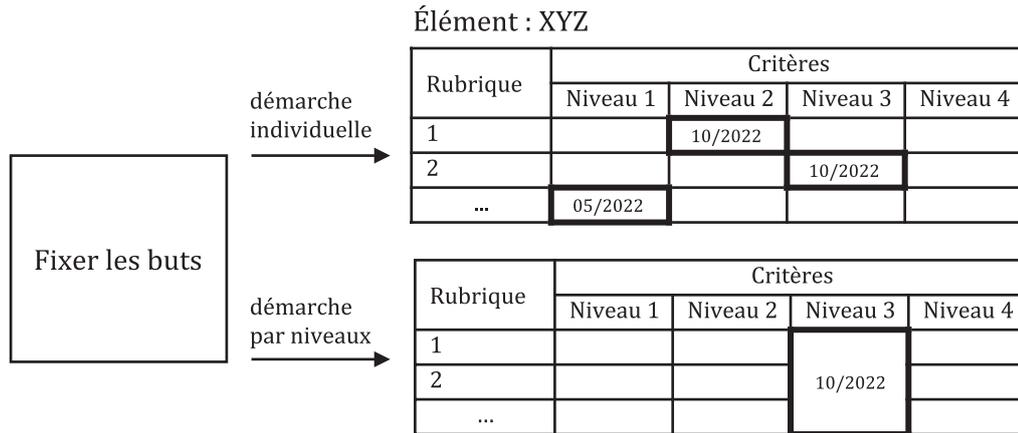
Chaque niveau correspond à un avancement pour chaque critère d'une rubrique d'un élément. La première étape consiste à définir le niveau souhaité pour chaque rubrique. Avant de fixer un but, il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité des ressources requises pour atteindre le niveau souhaité pour l'élément et d'en vérifier le caractère avantageux pour l'organisme. Ce processus est représenté à la Figure 3.



**Légende**  
 √ niveau atteint  
 X but fixé

Figure 3 — Fixer les premiers buts

L'organisme a le choix entre deux démarches pour définir et planifier les buts spécifiques en fonction du résultat souhaité. La première démarche est une méthode individuelle, selon laquelle chaque but pour chaque rubrique est fixé individuellement. La seconde démarche consiste à choisir un niveau donné comme but pour toutes les rubriques. La Figure 4 donne un exemple d'une vue d'ensemble simple.



**Figure 4 — Différentes démarches pour fixer les buts**

La démarche individuelle peut être confrontée au problème de l'interdépendance entre les processus décrits dans les rubriques. Il convient que l'organisme s'assure de prendre en compte ces interdépendances.

Avec la démarche individuelle de l'exemple de la [Figure 4](#), il est attendu que le niveau 2 de la rubrique 1 et le niveau 3 de la rubrique 2 soient atteints en octobre 2022, alors que les autres niveaux sont prévus pour mai 2022. Cela montre également que différents niveaux peuvent être atteints au même moment. Si une démarche par niveaux est choisie, toutes les rubriques atteignent le même niveau au même moment, par exemple en octobre 2022. Finalement, il convient que le but convenu soit adopté et approuvé par la direction. Cela garantit une certaine sécurité et un certain soutien pour la mise en œuvre des mesures nécessaires.

#### ISO/FDIS 50005

#### 4.2.4 Établir une étude de rentabilité simple

La mise en œuvre efficace d'un système de management de l'énergie peut apporter des bénéfices nets à la plupart des organismes. Cela signifie qu'une étude de rentabilité peut être élaborée pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. Bien qu'il ne soit pas facile d'établir une étude de rentabilité très détaillée immédiatement au début du processus de mise en œuvre, il est crucial d'avoir un premier aperçu des bénéfices potentiels, servant de base pour les décisions futures ou pour fixer des buts. Par conséquent, il convient de procéder à une estimation préliminaire des coûts et bénéfices et des investissements associés.

#### 4.2.5 Établir un plan de projet

Il convient que l'organisme développe un plan de projet, avec le nombre d'éléments et de niveaux qui permettront d'atteindre les buts souhaités. Il convient que le plan de projet comprenne les tâches, les responsabilités, les ressources, un calendrier (par exemple, diagramme de Gantt), les jalons, les objectifs et les revues de management. Il convient que le plan de projet soit approuvé par la direction.

#### 4.2.6 Surveillance de la mise en œuvre du plan de projet

Il convient de respecter les étapes suivantes:

- passer régulièrement en revue les activités de management du projet en cours;
- terminer la mise en œuvre en vue d'atteindre le but;
- passer le processus en revue;
- réévaluer le cadre du modèle de maturité (par exemple, évaluation semestrielle);
- améliorer et, le cas échéant, fixer un nouveau but.

4.2.7 Analyse des écarts par rapport à l'ISO 50001:2018

L'atteinte du niveau 4 dans le modèle de maturité pour l'ensemble des éléments ne signifie pas que le système de management de l'énergie de l'organisme satisfait toutes les exigences de l'ISO 50001:2018. Dans le modèle de maturité, les éléments fondamentaux de l'ISO 50001:2018 ont été choisis. Cependant, en plus de ces derniers, il est possible que d'autres exigences soient à satisfaire pour obtenir la conformité à l'ISO 50001:2018. Si l'organisme souhaite démontrer la conformité à l'ISO 50001:2018, une analyse des écarts sera généralement nécessaire.

5 Description des éléments et niveaux

5.1 Élément 1 — Contexte de l'organisme

Pour comprendre son propre contexte, il est nécessaire que l'organisme détermine:

- les différents enjeux internes et externes, tels que les ressources, les capacités en personnel et les types d'énergie;
- les besoins et attentes des parties intéressées, tels que les exigences réglementaires et les accords avec les fournisseurs.

Il convient que l'organisme prenne en compte les enjeux externes et internes, ainsi que les besoins et les attentes, et les risques et opportunités associés qui sont pertinents pour le système de management de l'énergie. En s'appuyant sur cette analyse, l'organisme peut prendre des mesures relatives aux opportunités (par exemple, le financement externe des actions d'amélioration de la performance énergétique, comme les primes et les subventions) et risques (par exemple, des ressources insuffisantes pour mettre en œuvre le système de management de l'énergie) identifiés afin d'obtenir le meilleur résultat possible avec son système de management de l'énergie.

Il convient que l'organisme détermine la manière dont les exigences réglementaires et les autres exigences s'appliquent à son système de management de l'énergie. Les pratiques courantes dans le secteur industriel dans lequel l'organisme évolue peuvent également avoir une incidence sur la conception et la mise en œuvre du système de management de l'énergie. Les critères relatifs à l'élément «contexte de l'organisme» sont présentés dans le [Tableau 1](#).

Le contenu de cet élément se rapporte à l'ISO 50001:2018, 4.1, 4.2 et 6.1.

Tableau 1 — Contexte de l'organisme

Rubriques	Critères			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Contexte	Sensibiliser l'organisme aux impacts, environnementaux et autres, relatifs à l'énergie.	Recueillir des informations relatives aux impacts, environnementaux et autres, relatifs à l'énergie de l'organisme.	Déterminer les enjeux externes et internes liés à l'énergie qui ont une incidence sur la capacité de l'organisme à améliorer sa performance énergétique.	La direction s'assure que les besoins et attentes des parties intéressées en matière d'énergie sont déterminés.

Tableau 1 (suite)

Rubriques	Critères			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Risques et opportunités	—	—	Identifier les risques et les opportunités associés aux problèmes externes et internes qui ont une incidence sur la capacité de l'organisme à améliorer sa performance énergétique.	<p>La direction s'assure que les risques et opportunités associés aux besoins et attentes liés à l'énergie des parties intéressées sont déterminés afin de garantir que le système de management de l'énergie obtient les résultats prévus.</p> <p>La direction s'assure que les mesures relatives aux risques et opportunités déterminés sont établies.</p> <p>L'organisme détermine les modifications des enjeux externes et internes et les risques et opportunités associés pertinents pour le système de management de l'énergie et l'amélioration de la performance énergétique.</p>
Exigences réglementaires et autres exigences	Sensibiliser aux exigences réglementaires et autres exigences applicables en matière d'énergie.	—	Déterminer comment les exigences réglementaires et autres exigences s'appliquent au système de management de l'énergie de l'organisme.	<p>Établir un système pour appliquer les exigences réglementaires et autres exigences tout au long des processus du système de management de l'énergie.</p> <p>Réexaminer les exigences réglementaires et autres exigences de l'organisme à intervalles définis.</p>

## 5.2 Élément 2 — Leadership

Il est essentiel que la direction démontre son leadership et son engagement vis-à-vis de l'amélioration continue de sa performance énergétique et de l'efficacité du système de management de l'énergie. Dans cet élément, les tâches de la direction sont décrites afin de démontrer un engagement et une implication continus. Une politique énergétique démontre le soutien et l'engagement de la direction en vue de mettre en œuvre et d'améliorer le système de management de l'énergie et la performance énergétique de l'organisme.

Il convient que la direction confie à au moins une personne la responsabilité de mener la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. En fonction de la taille et de la complexité de l'organisme, il convient que la ou les personnes à qui cette responsabilité a été confiée forment une équipe pour accomplir les tâches nécessaires. Dans le présent document, le terme «équipe de management de l'énergie» est utilisé bien qu'une seule personne puisse jouer le rôle d'une équipe dans certains organismes. Il convient que l'équipe de management de l'énergie soit composée du personnel représentant différentes fonctions au sein de l'organisme, formant ainsi une équipe pluridisciplinaire.

Cela aide à avoir une vision plus large des différents sujets relatifs à l'énergie au sein de l'organisme et à favoriser l'acceptation du système de management de l'énergie.

Il convient que les responsabilités et l'autorité de l'équipe de management de l'énergie soient clairement définies par la direction. Cela sera grandement facilité si la direction soutient l'attribution de ressources au sein de l'organisme pour la formation de cette équipe. Une implication active du personnel pertinent, susceptible d'influer sur la performance énergétique ou le système de management de l'énergie, est essentielle pour réussir la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. Les critères relatifs à l'élément «leadership» sont présentés dans le [Tableau 2](#).

Le contenu de cet élément se rapporte à l'ISO 50001:2018, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2 et 5.3.

**Tableau 2 — Leadership**

Rubriques	Critères			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	La direction:	La direction s'assure que:	La direction s'assure que:	La direction démontre son leadership et son engagement:
Politique énergétique	Apporte un soutien verbal en faveur du management de l'énergie. S'assure de l'existence de politiques ou engagements informels relatifs au management de l'énergie.	Une politique énergétique est mise en place.	La politique énergétique comprend un engagement en faveur d'une amélioration continue de la performance énergétique et du système de management de l'énergie.	En s'assurant que la politique énergétique fait l'objet d'une revue périodique et qu'elle est actualisée en tant que de besoin.  En s'assurant que la politique énergétique est compatible avec l'orientation stratégique de l'organisme.
Domaine d'application et périmètre	—	—	Le domaine d'application et le périmètre du système de management de l'énergie sont établis.	En examinant le domaine d'application et le périmètre du système de management de l'énergie et en appliquant les mises à jour appropriées.
Objectifs et cibles énergétiques	—	Des cibles énergétiques sont établies.	Des objectifs et cibles énergétiques sont établis.	En s'assurant que les objectifs et les cibles énergétiques sont compatibles avec l'orientation stratégique de l'organisme.  En s'assurant que les plans d'actions sont approuvés et mis en œuvre.
Performance du système de management de l'énergie	—	—	Le système de management de l'énergie est amélioré afin d'atteindre les cibles fixées pour chaque élément.	Par la promotion l'amélioration continue de la performance énergétique et du système de management de l'énergie.

Tableau 2 (suite)

Rubriques	Critères			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	La direction:	La direction s'assure que:	La direction s'assure que:	La direction démontre son leadership et son engagement:
Responsabilités et autorités	Permet la formation d'une équipe de management de l'énergie.	Les responsabilités et autorités de l'équipe de management de l'énergie sont attribuées.  NOTE Les tâches de l'équipe de management de l'énergie sont décrites dans l'Élément 3 «ressources».	Les responsabilités et autorités pour les rôles pertinents (au-delà des membres de l'équipe de management de l'énergie) sont attribuées.	En s'assurant que les responsabilités et autorités pour tous les rôles pertinents sont attribuées, examinées et mises à jour selon les besoins.
Communication	—	La politique énergétique est communiquée au sein de l'organisme.  Les rôles, les responsabilités et la composition de l'équipe de management de l'énergie sont communiqués au sein de l'organisme.	Les responsabilités et autorités pour tous les rôles pertinents sont communiquées au sein de l'organisme.	En communiquant sur l'importance de disposer d'un système de management de l'énergie efficace et de se conformer aux exigences du système de management de l'énergie.  En s'assurant que les responsabilités et autorités pour tous les rôles pertinents sont communiquées au sein de l'organisme.  En mettant la politique énergétique à disposition des parties intéressées, le cas échéant.
Informations documentées	—	La politique énergétique est disponible sous la forme d'informations documentées.	Le domaine d'application et le périmètre sont disponibles sous la forme d'informations documentées.	—

### 5.3 Élément 3 — Ressources

Il convient que la direction veille à ce que les ressources nécessaires au système de management de l'énergie soient disponibles. Dans le cas contraire, la mise en œuvre peut échouer. Les ressources comprennent le personnel, les qualifications spécialisées, les technologies, les infrastructures de collecte des données et les ressources financières pour mettre en œuvre les actions d'amélioration de la performance énergétique (par exemple, projets d'économies d'énergie). Les critères relatifs à l'élément «ressources» sont présentés dans le [Tableau 3](#).

Le contenu de cet élément se rapporte à l'ISO 50001:2018, 5.3 et 7.1.